



CESE Wallonie

Pôle Aménagement  
du territoire

# AVIS

AT.21.10.AV

---

## Programme communal de développement rural de BERNISSART

Avis adopté le 12/02/2021

Rue du Vertbois, 13c  
B-4000 Liège  
T 04 232 98 97  
pole.at@cesewallonie.be  
[www.cesewallonie.be](http://www.cesewallonie.be)

## **DONNEES INTRODUCTIVES**

### Demande :

- *Demandeur:* Commune de Bernissart
- *Auteur de projet :* IDETA
- *Organisme d'accompagnement :* Fondation rurale de Wallonie
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

### Avis :

- *Référence légale :* Art. 13§2 du décret relatif au développement rural du 11/04/2014
- *Date de réception du dossier :* 21/12/2020
- *Délai de remise d'avis :* 2 mois
- *Audition :* 5/02/2021

### Projet :

- *Fiche-projet demandée en 1<sup>ère</sup> convention-exécution :* Rénovation et valorisation de l'espace Kamara – volet 1 (maison de village)  
Création d'une structure d'éco-pâturage pour l'entretien des espaces verts
- *Date d'approbation par le Conseil communal :* 14/12/2020

### Brève description du projet et de son contexte :

La commune de Bernissart, située au sud-est de la Wallonie picarde, est issue de la fusion en 1977 du village de Bernissart et de quatre villages (Blaton, Ville-Pommeroeul, Pommeroeul et Harchies). Au premier janvier 2019, elle comptait 11859 habitants pour une superficie de 43,42 km<sup>2</sup>. Le territoire se situe au cœur de plusieurs territoires et bassins de vie imbriqués : Parc naturel des Plaines de l'Escaut, GAL des Plaines de l'Escaut, Contrat de rivière Escaut-Lys, Wallonie picarde, Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai et le projet transfrontalier Terhistoire.

## AVIS

### **Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de programme communal de développement rural (PCDR) de la commune de BERNISSART.**

Le Pôle tient tout d'abord à souligner le bilan très positif de la première opération de développement rural qui a permis de redessiner le territoire de Bernissart et d'améliorer son image.

Le diagnostic permet d'avoir une vision globale du territoire communal. Le Pôle apprécie tout particulièrement la qualité de la cartographie, mais regrette toutefois :

- La présence de nombreuses données assez anciennes (2014-2015) qui auraient nécessité une actualisation plus complète que celle réalisée en 2020. Cette dernière ne vise en effet que quelques données statistiques ;
- Le caractère peu approfondi du chapitre agriculture. Vu le nombre peu important d'agriculteurs encore en activité sur le territoire communal, le Pôle estime qu'une consultation directe de ces agriculteurs auraient pu être une méthode de travail efficace pour disposer de données statistiques récentes sur l'état du secteur agricole.

Concernant la partie 2, la méthodologie utilisée par l'organisme d'accompagnement pour encadrer le processus participatif est de bonne qualité. Malgré la faible participation initiale des citoyens à la CLDR, le Pôle apprécie l'effort fourni par l'organisme d'accompagnement et la commune pour tenter de sensibiliser la population au processus. Il relève notamment l'apport important des actions de terrain dans cette sensibilisation.

De plus, malgré les lacunes du diagnostic énumérées ci-dessus, le Pôle considère que le diagnostic partagé est de bonne qualité. Il permet de bien mettre en évidence les atouts, faiblesses, opportunités et menaces de la commune. Le Pôle estime également qu'il offre une image pertinente et conforme à la réalité territoriale de Bernissart et au processus participatif.

Le Pôle estime que la stratégie qui découle du diagnostic partagé est cohérente. Il apprécie tout particulièrement que la stratégie de développement se base entre autres sur la préservation et la valorisation du patrimoine naturel. Il apprécie également la vision transcommunale et transfrontalière de la commune, matérialisée par de nombreuses collaborations avec les entités voisines. Il regrette toutefois que, au vu des constats et attentes en matière d'aménagement du territoire mis en évidence dans le diagnostic, la stratégie n'identifie pas d'objectifs opérationnels visant à mener des réflexions sur l'aménagement de son territoire et sur les transversalités à mettre en évidence entre les projets d'urbanisation et les autres affectations du territoire (espaces verts, agriculture, ...). Il incite donc la commune à mener ces réflexions en se dotant par exemple d'outils d'aménagement du territoire qui lui permettront de définir sa stratégie territoriale.

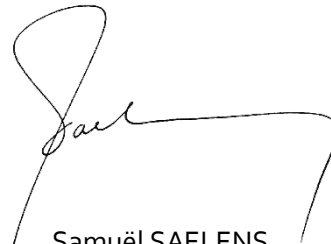
Concernant la partie IV, le Pôle souligne la bonne cohérence globale des fiches-projets. Il regrette cependant le caractère peu détaillé du point 4 des fiches, qui estime de manière quasiment identique tous les impacts des projets sur le développement durable, et l'absence d'indicateurs de résultat chiffrés permettant de vérifier si la réalisation des fiches-projets répond aux défis fixés dans le PCDR. Le Pôle encourage dès lors la commune à fixer rapidement des indicateurs chiffrés pour l'ensemble des fiches-projets, dans un objectif d'évaluation des politiques. Il relève aussi le caractère très fourni du lot o composé de projets intéressants et cohérents avec la stratégie.

Le Pôle est favorable aux deux projets repris en première convention portant sur la rénovation et la valorisation de l'espace Kamara – volet 1 (maison de village) ainsi que sur la création d'une structure d'éco-

pâturage pour l'entretien des espaces verts. Ces projets permettront de répondre à un besoin avéré au niveau communal et s'inscrivent dans la vision stratégique de Bernissart. Il encourage toutefois la commune à approfondir la fiche-projet relative à la création d'une structure d'éco-pâturage en envisageant ce projet dans un cadre plus global que l'entretien strict des espaces verts. Il faut en effet noter que ce type d'activité, d'une part, peut entraîner des frais autres que la simple acquisition des bêtes (soins, matériel, infrastructure), d'autre part, pourrait déboucher sur une activité économique de production locale, de laine par exemple (isolation thermique). Il encourage également la commune à envisager toutes les sources de subventionnement possibles afin de mener à bien ce projet.

Le Pôle salue enfin la bonne qualité générale du document. Afin d'en améliorer la lecture, le Pôle émet toutefois les suggestions suivantes :

- Intégrer le lot 0 dans la partie 4 relative aux fiches-projets permettrait de regrouper l'ensemble des projets et actions dans la même partie du document ;
- Classer les fiches-projets en fonction de leur priorité mettrait mieux en évidence leur transversalité. Le Pôle estime en effet que le classement basé sur les objectifs principaux ne permet pas d'appréhender clairement la transversalité des projets et leurs effets en matière de développement durable.
- Dans le même ordre d'idée, compléter le tableau transversal par le niveau de priorité des fiches.

  
Samuël SAELENS  
Président